



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lausanne, le 30 août 2024

Prise de position des organisations syndicales et professionnelles signataires de la CCT-Social suite au communiqué du Conseil d'Etat du 15 août 2024 intitulé « Le Conseil d'Etat alloue 24 millions pour revaloriser les salaires du secteur social parapublic en 5 ans

Neuf mois après les assises de la CCT du secteur social parapublic du 24 novembre 2023, le Conseil d'Etat annonce, par voie de presse et sans réelles concertations avec les partenaires sociaux, concrétiser les engagements pris à l'occasion des Assises de 2023. La proposition du Conseil d'Etat pour lutter contre la pénurie de personnel dans le secteur social, pour renforcer l'attractivité des professions du réseau de la CCT-Social et pour fidéliser les travailleuses et travailleurs encore en activité est à saluer. Toutefois, l'échelonnement de la mise à niveau des salaires du personnel des institutions concernées sur 5 ans en octroyant 5 millions par an entre 2025 et 2028, puis 4 millions en 2029 pourrait bien compromettre sérieusement les objectifs visés pour répondre aux effets dramatiques de la pénurie de personnel (fermeture de structures, mise en danger des personnes accompagnées, péjoration de la qualité de la prise en charge, épuisement etc.). L'étalement sur 5 ans des revalorisations salariales n'est manifestement pas approprié face à l'ampleur de la crise qui frappe le secteur social et l'urgence de la situation.

Pour les organisations syndicales et professionnelles signataires de la CCT-Social, la priorité à court terme reste la mise à niveau des salaires des travailleuses et travailleurs du secteur social parapublic vaudois avec ceux des professionnel.le.s de l'accompagnement des autres cantons romands et ceux des enseignant.e.s spécialisé.e.s de la fonction publique vaudoise, ainsi qu'une revalorisation des rémunérations des veilleur.euse.s et d'autres professionnel.le.s de l'administration et des services. Pour stopper ou à tout le moins diminuer la pénurie de personnel et fidéliser les professionnel.le.s encore en activité, l'octroi du financement de la mise à niveau des salaires et des améliorations salariales présentées lors des Assises devrait être intégré aux budgets des deux ou trois prochaines années.

Lors de récents échanges avec une délégation du Conseil d'Etat, les organisations professionnelles et syndicales du secteur social parapublic, avaient sollicité le financement de la mise à niveau des salaires de la CCT-Social sur 3 ans, soit 8 millions par années entre 2025 et 2027. Cette modeste augmentation de 3 millions supplémentaires par année ne met nullement en péril les finances de ce canton ainsi que l'équilibre budgétaire des dernières années de la législature.

En 2024, l'octroi d'un financement de 15 millions a permis de réduire les écarts salariaux de 230 à 300 francs par mois en moyenne. Si le financement des 24 millions alloués par le Conseil d'Etat est échelonné sur 3 ans, les écarts salariaux seront réduits en moyenne de 125 à 160 francs par mois, donc dans un délai raisonnable, alors qu'avec une mise à niveau des salaires sur 5 ans, ils ne le seront plus en moyenne que de 50 à 100 francs par mois.

Cela fait bientôt déjà 2 ans que les travailleurs et travailleuses du secteur social parapublic alertent les autorités cantonales et les directions des institutions sociales sur l'ampleur de la crise à laquelle est confronté le domaine social, à propos de la pénurie de personnel et concernant le déficit chronique d'attractivité des fonctions et métiers du social, et plus particulièrement dans le secteur de l'hébergement et de l'accompagnement d'adultes et mineurs en difficulté ou de personnes en situation de handicap.



Pour s'attaquer aux racines de cette crise et garantir la qualité, la stabilité et la sécurité des prestations des institutions et structures du secteur social parapublic et apporter des réponses appropriées aux difficultés de recrutement de personnel, au risque de fermeture d'institution ou groupes de vie, à la péjoration des prestations, à la détérioration du climat de travail, à l'exode des travailleuses et travailleurs vers les cantons voisins où, rappelons-le, les conditions salariales sont nettement plus favorables, aux démissions de nombreux et nombreuses collaborateurs.trice.s qui quittent le métier en raison de sa pénibilité et d'un manque de reconnaissance, il est urgent et impératif que les engagements pris lors des Assises se concrétisent et que soit mise en œuvre rapidement la mise à niveau des salaires du personnel et que soient appliquées et financées les mesures destinées à améliorer les conditions de travail, l'accès à la formation et l'attractivités des professions exercées au sein des institutions sociales.

Nous attendons donc des autorités et instances cantonales garantes et responsables de l'application de la politique d'aide et de soutien à toutes les personnes en difficulté et vulnérables, qu'elles octroient les moyens financiers pour rémunérer correctement les professionnel.le.s, améliorer les conditions de travail et de formation et garantir la stabilité, la sécurité et la qualité des prestations des institutions du secteur social parapublic.

Contact :

Bernard Krattinger, Fédération syndicale SUD, 079 542 62 58

Letizia Pizzolato, syndicat des services publics, 078 925 06 33